

Protocole d'interview adressé à Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie

Sujet : La SONARA, un an après.

Cadre de diffusion : Dimanche Midi et Journal parlé sur la CRTV Radio.

Date d'enregistrement : vendredi 29 mai 2020

Préambule avec les essais

Journaliste Bonjour M. le Ministre

Ministre Bonjour M. Vincent de Paul Atangana

Questions

1) Il avait été décidé de la réhabilitation complète de la SONARA. Où en est-on à ce jour ?

Je vous remercie M. Vincent De Paul Atangana de me donner l'opportunité d'apporter des éléments d'information sur le processus engagé pour la réhabilitation des unités sinistrés de la SONARA, par l'incendie du 31 mai 2019.

Il convient de rappeler aux auditeurs de la Crtv, qu'il y a exactement un an, jour pour jour, qu'un incendie a

endommagé 04 des 13 unités de production de la SONARA, mettant ainsi en arrêt, l'activité de raffinage.

Cette situation a eu pour conséquence immédiate, la perturbation de l'approvisionnement du pays en produits pétroliers.

Où en est-on aujourd'hui ? Eh bien vous me donnez là l'occasion de vous parler de l'évolution chronologique de ce qui a été fait.

Il convient de rappeler qu'au lendemain du sinistre survenu dans la nuit du vendredi 31 mai 2019 à la SONARA, j'ai conduit sur **Haute Instruction du Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, une mission interministérielle sur le site pour évaluer l'impact de l'incendie et rassurer le personnel de ladite structure.

Ainsi, au regard des dégâts observés sur le site, le **Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA** nous a instruit de recruter un cabinet d'expertise pour accompagner le Gouvernement dans le choix des options et l'évaluation des coûts de réhabilitation et de modernisation pour une reprise d'activité rapide de la raffinerie.

A ce jour, je peux vous dire M. ATANGANA, qu'une étude sommaire nous a déjà édifié sur les différentes options de réhabilitation de cette structure.

Par ailleurs, les premières évaluations du coût des travaux les situeraient autour de 250 milliards de FCFA. Plusieurs entreprises ont déjà manifesté leur intérêt à conduire ces travaux.

C'est à ce titre que les premières missions de due diligence conduites par le Directeur Général de la SONARA, ses collaborateurs et l'équipe du MINEE ont déjà visité des sites réhabilités ou en cours de réhabilitation des raffineries ayant été victimes des incidents similaires à celui du 31 mai 2019 à la SONARA et dont les travaux ont été assurés par les entreprises intéressées.

C'est le lieu de dire que le démarrage effectif de ces travaux est largement tributaire de la mobilisation des financements.

C'est à ce titre que le nouveau mécanisme d'approvisionnement du pays à travers ses économies budgétaires, dont une bonne partie a été affectée à la SONARA par le CHEF DE L'ETAT est un atout majeur.

En effet, ces nouvelles ressources affectées à la SONARA lui donnent à nouveau, un certain intérêt auprès de ses partenaires financiers.

2) Monsieur le Ministre, depuis un an, il n'y a aucune activité de raffinage à Limbé. Pourtant le carburant continue de couler à la pompe, aucune rupture dans le circuit de ravitaillement. Quelle est l'alchimie qui a été mise en place pour assurer la continuité du service de distribution des produits pétroliers ?

M. Atangana, vous faites bien de relever qu'il n'y a eu aucune rupture dans le circuit d'approvisionnement du pays en produits pétroliers.

Mais ce que je voudrais faire savoir est que, le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA a instruit au lendemain même de l'incendie, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, de mettre en place un Comité Interministériel de veille à l'effet d'assurer l'approvisionnement continu du marché en produits pétroliers.

Vous vous doutez bien que la raffinerie étant en arrêt, la seule alternative qui restait était l'approvisionnement du marché à travers les importations.

En effet, le comité que je viens d'évoquer, a attribué aux Importateurs, des volumes de produits nécessaires pour couvrir les besoins du marché pour la période allant du 1^{er} juin 2019 au 29 février 2020.

Par ailleurs, **M. ATANGANA**, il importe de préciser que dans le cadre de ce Comité, le Ministère de l'Eau et de l'Energie a proposé un mécanisme d'approvisionnement pérenne du marché à l'effet de minimiser les coûts et les manques à gagner éventuels qui exposeraient la trésorerie de l'Etat.

Ce mécanisme qui a reçu l'aval de la Haute Hiérarchie consiste à sélectionner quatre (04) Traders pour une période donnée, qui auraient la charge de rendre disponible de grandes quantités de produits pétroliers dans les eaux camerounaises afin de les vendre aux Marketers Importateurs locaux avec un niveau de prime plus compétitif comme critère de sélection.

Conformément au **Très Haut Accord du Président de la République**, nous avons lancé un Appel d'Offres

International le 23 décembre 2019, en vue de sélectionner ces Traders chargés d'assurer l'approvisionnement du pays au cours des mois de mars, avril et mai 2020.

Je ne trahis pas un secret ici en indiquant que la société SAHARA ENERGY a été retenue comme Trader principal avec des niveaux de primes les plus compétitifs.

A titre d'illustration, avant l'Appel d'Offres, les Traders livraient des produits au Cameroun avec les primes qui atteignaient des niveaux records de 128 dollars/TM pour le Super et 176 dollars/TM pour le Gasoil.

Dans le cadre de cet Appel d'Offres, les primes actuellement pratiquées sont **de 30 dollars/TM pour le Super, 45 dollars/TM pour le Gasoil**. Ce mécanisme génère pour le Cameroun, des économies budgétaires de l'ordre de 150 milliards.

Dans le cadre de ce genre d'opération, la prudence est de mise, car on ne saurait se permettre d'être en rupture d'approvisionnement pendant un seul jour.

C'est pour cela qu'au côté du principal Adjudicataire (SAHARA) qui a été retenu, les trois suivants immédiats à savoir VITOL S.A, ADDAX ENERGY et PETRA ENERGY, ont également été retenus à la seule condition de s'arrimer au niveau des prix du principal adjudicataire SAHARA.

Cette option nous laisse une bonne marge de manœuvre en cas de défaillance de l'un ou de l'autre.

En définitive, je puis vous rassurer que ce nouveau mécanisme fonctionne normalement. Les premiers navires ont effectivement mouillé les eaux camerounaises le 17 mars 2020 et depuis lors, plusieurs autres y sont arrivés.

C'est l'occasion pour moi de rassurer les populations : que les produits pétroliers de bonne qualité sont disponibles en quantité suffisante, et,

Qu'aucune lueur de pénurie ne pointe à l'horizon, car en effet, à ce jour dimanche 31 mai 2020, la disponibilité des produits dans les dépôts de la SCDP et dans les eaux camerounaises dépasse une autonomie de deux mois.

3) Dans la même veine, comment avez-vous procédé pour maintenir intacts les prix à la pompe ?

M. ATANGANA, vous me donnez l'occasion de souligner que de manière générale, la politique des prix des produits pétroliers est restée la même nonobstant l'incendie survenu à la SONARA.

En effet, il faut savoir que la conjoncture pétrolière internationale a globalement évolué à la hausse depuis 2016.

Ce niveau élevé des cours internationaux aurait dû être répercuté à l'identique au niveau du marché national, et se traduire par une forte augmentation des prix intérieurs des carburants à la pompe. Cela n'a pas été le cas.

Afin d'éviter les pressions inflationnistes sur l'économie nationale d'une part, et de préserver le climat social d'autre part, le **CHEF D'ETAT** a décidé du gel des prix intérieurs des produits pétroliers à la sortie des dépôts.

Ces prix sont de 630 F CFA le litre de Super, 575 F CFA le litre de Gasoil, 350 F CFA le litre de Pétrole Lampant et

pour le gaz domestique (GPL) de 6 500 F CFA/bouteille de 12,5kg.

Lesdits prix intérieurs à la consommation demeurent en général en deçà des prix réels calculés sur la base de la conjoncture pétrolière internationale avec pour conséquence un différentiel que l'Etat supporte en vue de stabiliser le prix de ces produits sur le marché national.

C'est ce qu'on appelle communément soutien à la consommation des carburants.

4)En ce moment, le prix du baril est au plus bas. Peut-on espérer une quelconque répercussion à la pompe ? Est-ce que le prix pourrait également chuter au Cameroun ?

Merci M. ATANGANA pour cette question qui est d'actualité au regard de la chute des cours observée durant les mois de mars et avril 2020.

Relativement à cette préoccupation, il faut noter que les simulations faites avec la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures montrent clairement qu'en deçà de 40 dollars le prix du Baril du Brent, l'Etat n'enregistre pas de

manque à gagner mais plutôt des plus-values pour les Importateurs.

Ces plus-values permettent à l'Etat de payer les arriérés des manques à gagner dus à ces Importateurs.

Les cours à l'international étant extrêmement volatiles, il serait donc difficile pour l'Etat de procéder à une baisse des prix à la pompe de manière hâtive. En la matière, la prudence est conseillée.

En effet, dans notre système de fixation des prix à la pompe, il faudrait être sûr que la tendance baissière du prix du baril du Brent s'inscrive dans la durée.

Dans la situation actuelle, si les cours qui s'affichent ces derniers jours rebondissent à plus de 40 dollars, l'Etat recommencera à enregistrer des manques à gagner et dans un contexte de trésorerie tendue, l'Etat sera obligé de revoir à la hausse lesdits prix à la pompe.

M. ATANGANA, Vous avez pu constater que même lorsque les cours évoluent à la hausse, les prix à la pompe dans notre pays sont restés fixes.

A titre d'illustration, le niveau des cours élevés du Brent s'est traduit au seul titre de l'exercice 2019 par une subvention à la consommation des carburants de l'ordre de 205 Milliards de FCFA par l'Etat, pour ne citer que ce cas.

A l'heure actuelle, il y a lieu de relever que les cours ont tendance à rebondir à la faveur des mesures de déconfinement observées dans plusieurs pays.

Ces cours se rapprochent progressivement de la barre des 40 dollars au-delà de laquelle l'Etat sera obligé d'apporter un soutien aux prix à la pompe afin que ceux-ci restent stables.

Vous constatez avec moi au vu de tout ceci, que l'Etat prend toutes les dispositions pour maintenir stables les prix à la pompe des produits pétroliers.

5)Le monde est fortement bouleversé par la pandémie du Covid-19. Quel est l'impact de cette pandémie sur le secteur pétrolier ?

D'entrée de jeu, je voudrais souligner que toutes les dispositions ont été prises par le Gouvernement pour

approvisionner régulièrement le territoire national en produits pétroliers bien avant la survenance de cette pandémie.

En effet, comme je le disais plus haut, le Cameroun est devenu un pays essentiellement importateur de produits pétroliers raffinés depuis le mois de juin 2019 en raison de l'arrêt de la production de la SONARA.

De plus, avec la mise en place du mécanisme d'approvisionnement pérenne du marché en produits pétroliers que j'ai précédemment évoqué, nous n'avons pas connu à ce jour de pénuries.

Par ailleurs, signalons que le Chef de l'Etat a instruit la constitution d'un stock de sécurité équivalent à quarante-cinq (45) jours de consommation afin de palier une éventuelle pénurie liée à la situation sanitaire due à la pandémie du Coronavirus.

En ce qui concerne le gaz domestique (GPL), des mesures ont également été prises en vue de couvrir les besoins du marché qui sont évalués à 139 000 TM pour l'année 2020. Lesdits besoins sont couverts par la production issue du centre SNH de BIPAGA et des importations.

En définitive, nous pouvons dire que la crise sanitaire actuelle n'a pas eu d'impact direct sur la disponibilité des produits pétroliers sur le marché camerounais.

Toutefois, en dehors des consommations de jet A1 qui ont fortement baissées (80%) du fait de la fermeture des frontières aériennes,

L'on observe également une baisse des consommations de produits pétroliers d'environ 4% sur le super et 10% sur le gasoil, en raison des mesures barrières mises en place par le Gouvernement depuis le mois de mars 2020 pour limiter la propagation du virus.

Nous espérons un regain de la consommation de ces produits pétroliers avec l'allègement des mesures par l'Etat et la reprise des classes.

6) Pour finir, Monsieur le Ministre, je voudrais dire à nos auditeurs que nous réalisons cette interview au téléphone, en raison des contraintes que nous impose cette pandémie. Dans votre département ministériel, quelles sont les mesures prises pour protéger vos collaborateurs et les usagers contre le Covid-19 ?

M. ATANGANA, les mesures édictées par le Gouvernement pour lutter contre la pandémie du Covid-19 n'épargnent aucune administration, aucune entité, encore moins aucune personne.

Elles sont de portée générale et concernent tout le monde. C'est à ce titre que le département ministériel dont j'ai la charge n'est pas resté en marge de l'application stricte des mesures barrières.

C'est ainsi que nous limitons les réunions en présentiel pour privilégier les visioconférences. En cas d'impératif pour une réunion en présentiel, nous exigeons le port des masques, la distanciation et le nombre maximal de 10 participants.

En termes d'actions nous distribuons les masques et les solutions hydro alcooliques aux personnels. Un système de rotation est mis en place dans les bureaux de plus de deux personnels afin de respecter la distanciation.

Quant-aux usagers, l'accès aux services est subordonné à une prise de température, au port obligatoire des masques et à la désinfection ou au lavage systématique des mains avec de l'eau propre et du savon.

Les personnels dédiés sont chargés de veiller à l'application stricte de ces mesures au niveau des services.

Vincent de Paul ATANGANA,
Rédacteur en Chef.
Tel : 699457354